

Charte des dons

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez remettre gratuitement à la Médiathèque du Val d'Amour un ou plusieurs documents vous appartenant, et nous vous en remercions.

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que nous ne pouvons accepter tous les dons. En effet, avant d'être mis à la disposition du public, les documents devront être catalogués, cotés et équipés. Ce traitement a un coût en temps et en argent. De ce fait nous ne l'effectuons que pour des livres que nous aurions été susceptibles d'acheter.

Dans tous les cas, les documents devront être propres et en bon état.

Attention, nous n'acceptons pas :

- les éditions anciennes ou démodées (couvertures et contenus)
- les revues, les magazines, les quotidiens
- les pages jaunies, cornées, les textes soulignés...
- les manuels scolaires, les thèses, les manuels « professionnels », les encyclopédies en nombreux volumes
- les DVD, les cassettes vidéos auxquels sont attachés des droits de prêt payants

En tant qu'établissement à vocation culturelle de desserte au public, nous étudions ensuite chaque livre en fonction des recommandations adressées aux bibliothèques publiques et répondant aux critères d'acquisition de notre propre politique documentaire.

Seule une partie de vos dons ira alimenter le fonds des médiathèques du Val d'Amour, que nous enrichissons régulièrement par des achats en librairie et par des emprunts auprès de la Médiathèque Départementale du Jura.

Chaque don déposé n'est plus la propriété du donneur. Dans le cas où vos dons ne satisferaient pas à nos critères de sélection, nous nous réservons le droit soit :

- de les mettre en libre circulation dans les Boîtes à livres du territoire
- de les proposer à la vente lors des ventes de livres d'occasion organisées ponctuellement par la médiathèque.

Dans le cas d'un **volume de dons importants** (plus de 5 documents), veuillez nous transmettre la liste des documents en question avant de les apporter à la médiathèque pour que nous puissions l'étudier en détail.

Nous vous informons que les livres que la médiathèque refuserait peuvent également être proposés à des ressourceries :

Association de lutte contre le gaspillage
Rue Jean Eschabch
39800 POLIGNY
03 84 37 03 96

Association Tri
Zone artisanale La Blanchotte
25440 QUINGEY
03 81 57 56 61

Ces ressourceries appliquent le programme **Recyc'Livres**, entreprise écocitoyenne :
www.recyclivre.com

Si les termes de la présente charte vous conviennent, nous acceptons vos dons avec plaisir. Nous vous remercions beaucoup pour votre geste et votre compréhension.